

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE CERCLE SAUMUROIS

ON S'ABONNE  
Au bureau, place du Marché-  
Noir, et chez MM. DUBOSSE,  
JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraisant les Mardis, Jeudis et Samedis.  
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste.  
Un an. . . 18f. » 24f. «  
Six mois. . 10 » 13 «  
Trois mois. 5 23 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés*, — *acceptés*, — ou *continus*, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

## NOUVELLES DE LA GUERRE.

Le Maréchal ministre de la guerre a reçu du général Canrobert, commandant en chef l'armée d'Orient, le rapport suivant :

Quartier-général, devant Sébastopol,  
le 27 octobre 1854,

Monsieur le Maréchal,

Nous continuons la construction de nouvelles batteries qui doivent battre le côté est de la partie de l'enceinte que nous attaquons. Elles sont assises sur le roc, et c'est à coups de pétards et à force de sacs de terre, et par toutes sortes de moyens pénibles et fatigants que nous procédons. Néanmoins nous arriverons avant peu à être en mesure de multiplier nos feux contre les défenses, à la réparation desquelles nos adversaires travaillent avec une opiniâtreté remarquable.

Evidemment, ce siège fera époque parmi les plus laborieux.

La ville a beaucoup souffert par notre feu, et nous savons que les pertes que ses défenseurs ont faites sont énormes.

Les Anglais gardent Balaklava, qui est le siège de leur débarquement, avec des soldats de marine, un bataillon d'infanterie et des Turcs.

Dans la matinée du 25, à la pointe du jour, les collines situées à 2,500 mètres du port et défendues seulement par quelques ouvrages très-incomplets, occupés chacun par 100 à 150 Turcs et armés de quelques pièces de canon, ont été envahies par des forces considérables, qui s'en sont emparées après avoir chassé les Turcs.

Aussitôt, lord Raglan et moi nous nous sommes portés sur les hauteurs qui bordent la vallée de Balaklava et forment la limite extrême de notre position défensive pendant le siège. L'ennemi occupait les collines dont je viens de parler; ses masses couvraient les hauteurs boisées qui en forment le fond du côté de la Tchernaya; il montrait une vingtaine de mille hommes, et le reste devait se tenir caché dans les ravins et les broussailles. Son intention évidente, celle qu'il aura toujours, était de nous faire descendre jusqu'à lui, en quittant nos excellentes positions. Je me suis contenté de réunir, sur la demande de lord Raglan, ma cavalerie à la cavalerie anglaise, qui se tenait dans la plaine en avant

de Balaklava, et avait déjà fourni contre la cavalerie russe une charge très-brillante.

En outre, pendant que lord Raglan établissait deux divisions d'infanterie en avant du port, je faisais descendre au pied des premières pentes tout ce que j'avais de disponible de ma 1<sup>re</sup> division.

Les choses en étaient là, et le jour était déjà avancé, lorsque la cavalerie légère anglaise, 700 chevaux environ, se laissant aller à trop d'ardeur, chargea vigoureusement le gros de l'armée russe.

Cette charge impétueuse, exécutée sous le feu croisé de la mousqueterie et de l'artillerie, produisit d'abord un grand désordre dans les rangs ennemis. Mais cette troupe emportée trop loin de nous, éprouva des pertes sensibles. Après avoir sabré les canonniers de deux batteries, elle dut revenir affaiblie de 150 hommes.

Pendant ce temps, ma brigade de chasseurs d'Afrique, qui tenait dans la plaine la gauche de l'armée anglaise, a voulu lui venir en aide, et elle y est parvenue par une manœuvre hardie, qui a été fort remarquée et qui consistait à attaquer sur la gauche une batterie d'artillerie et quelques bataillons qu'elle a forcés à la retraite, et dont le feu sur les Anglais était meurtrier. Nous avons perdu là une vingtaine d'hommes blessés et tués, dont deux officiers. La perte de l'ennemi est assez importante, et il a laissé nos chasseurs opérer leur retraite en bon ordre sans l'inquiéter. La nuit est venue mettre fin à ce combat.

Le lendemain de cette journée, les Russes sont sortis de la place et ont attaqué vers Inkermann la division anglaise de sir de Lacy Evans, qui protège les travaux du siège. Reçus par un feu foudroyant, avec cette solidité qui est particulière à nos alliés, les Russes ont laissé sur le terrain plus de 300 des leurs et se sont vus poursuivis jusqu'aux abords de la place, abandonnant en outre une centaine de prisonniers. Cette affaire courte et vive a été très-brillante et a certainement compensé les incidents fâcheux de la veille.

Agréer, etc.

Signé : CANROBERT.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

Bucharest, le 8 novembre. — La frégate à vapeur le *Christophe-Colomb*, partie de la Crimée, le 4, a apporté les nouvelles suivantes à l'officier supérieur français qui réside à Varna :

« La batterie de brèche française n'était plus

qu'à 150 mètres du point d'attaque, et avait ouvert une brèche suffisante pour que l'assaut pût être donné dans la journée du 4. La batterie de brèche des Anglais était à une distance à peu près égale de la place. Tout allait bien. »

On lit dans la *Patrie* :

« Nos correspondances particulières de Sébastopol, du 28 octobre, nous apportent les nouvelles suivantes, sur l'attaque de l'armée de Liprandi, les 25 et 26.

« Vingt bataillons russes, soutenus d'une nombreuse artillerie et de beaucoup de cavalerie, commencèrent le feu, le 25, à la pointe du jour, sur les ouvrages de Balaklava, défendus par les Tadjiks, qui les abandonnèrent sans les défendre.

« Les Russes se précipitèrent dans les retranchements en croisant la baïonnette sur un ennemi absent.

« Les Ecossais arrivèrent alors au pas de charge, s'avancèrent sur la colonne ennemie et ne tirèrent sur elle qu'à bout portant. Les Russes furent à l'instant forcés de reculer.

« De son côté, le régiment des Gray-Horses chargeait à fond et culbutait la cavalerie russe, lorsqu'une fausse manœuvre des hussards anglais changea la face des choses. Ce brave régiment se battit en héros, lord Cardigan à sa tête; mais les chevaux, essouffés d'une longue course, ne purent soutenir une lutte désespérée. 430 cavaliers furent démontés, 160 furent tués ou blessés. Les autres purent revenir au corps sans être poursuivis.

« Six pelotons de chasseurs d'Afrique ont pris part à cette affaire. Ils ont sabré les canonniers russes avec une bravoure au-dessus de tout éloge. Leur perte a été peu importante.

« Le 26, 8,000 Russes, avec quelques pièces de canon, vinrent attaquer la droite de l'armée assiégée, par la vallée d'Inkermann. L'action fut courte; ils laissèrent 700 morts sur le champ de bataille. Les Anglais ont perdu 16 hommes tués et 40 blessés.

« Pendant cette nuit, une fausse alerte a eu lieu parmi les Russes, qui ont fait un feu continu de mousqueterie.

« Cinquante chevaux se sont échappés de leurs rangs et sont venus se jeter dans le camp français.

« Le travail des tranchées est poussé, dit-on, à 150 mètres de la place, malgré les difficultés du

## FEUILLETON

## LE DERNIER COLONEL

(Suite.)

XXV.

Il n'est pas de site plus pittoresque et d'un aspect plus riant que le golfe Juan sur le littoral de la Provence. Au centre de ce golfe, une baie tranquille, creusée en hémicycle, offre en particulier le plus joli encadrement de verdure, de flots limpides et de rochers. Près de cette baie se trouve une maison de campagne entr'autres dont l'heureuse situation attire et enchante le voyageur. Cette villa est fort simple, mais de très-bon goût, elle est peu spacieuse, mais commode. On voit tout d'abord qu'elle fut bâtie et embellie par quelqu'un qui avait fort à cœur de vivre heureux dans ce coin du monde. A un mille de là, serpente entre des haies de figuiers et de grenadiers la route de Frejus à Cannes, de Cannes à Nice, et de Nice à cette riante et douce Italie que vous aimez tout autant que moi, mais pas plus que je ne l'aime assurément. Or, une allée tortueuse et ombragée conduit du grand chemin aux rizières et aux vergers de la villa de Beauregard, dénomination parfaitement méritée, à cause de la vue marine et du paysage qui sont charmants de ce point du littoral. Le mois de novembre de l'année 1838 commençait à faire sentir ses atteintes glaciales sur les sommets de l'Estérelles; mais le golfe était tiède et riant. Dans la villa de Beauregard une jeune femme, ar-

rivée depuis quelques jours, s'installait chez elle avec toutes les précautions d'usage quand on est bien décidé à vivre longtemps dans un abri ardemment désiré. Cette jeune femme, d'une beauté noble et sereine, nommons-la tout de suite, était madame la comtesse de Bellegarde. Dix mois s'étaient écoulés depuis la visite singulière, la visite nocturne dont nous avons parlé, chez la comtesse de Bellegarde à Paris. Les serments exigés par la noble dame avaient été gardés fidèlement par Florimond; c'est-à-dire que, dominé par une puissance inexplicable, le Colonel avait subitement et à tout jamais renoncé à ces irritantes habitudes du jeu. Quant à Harmance et à son amie et belle-sœur, madame de Bellegarde, elles avaient continué à mener hostensiblement, si non heureusement, la vie douce et enviable du grand monde. Tout était donc pour le mieux. Mais Harmance tenait toujours beaucoup à une expatriation; elle rêvait l'Italie, et lord Clarendon, son mari, partageait, ou croyait partager ce goût poétique. La comtesse de Bellegarde, de son côté, très-sérieuse depuis quelque temps, soupirait après une retraite absolue dans sa jolie et riche propriété des bords de la Méditerranée, près de Cannes en basse Provence. M. de Bellegarde était loin de s'y opposer. C'était le mari le plus embarrassé de son mariage; il ne pouvait encore se faire à l'idée d'avoir épousé ce qu'il appelait une femme supérieure; il s'en épouvantait même quelquefois tellement qu'il s'enfuyait en Angleterre pour courir le renard avec les habits rouges, ses amis, et pour se donner du cœur

en quelque sorte, à force de fouetter et de tuer ces pauvres bêtes à poils roux dont raffolent tant de *gentlemen riders*, que Dieu confonde! Mais si madame de Bellegarde avait quitté Paris et le monde avec peu de peine, elle avait beaucoup rêvé dans son for intérieur.

XXVII.

Par une soirée froide et sereine de novembre, une berline attelée de quatre chevaux de poste quittait la route de Cannes et s'élançait sur un chemin bordé de haies qui conduisait au château de Beauregard. Arrivée devant le perron du château, la voiture s'arrêta, et une jeune femme enveloppée d'une pelisse de fourrure descendit sur l'escalier, suivie d'une jolie enfant vêtue de martre zibeline, comme sa mère.

C'était lady Clarendon, qui en se rendant en Italie, venait visiter sa belle-sœur. La comtesse de Bellegarde avait été prévenue de cette visite amicale. Aussi elle y était toute préparée.

— Ah, ma chère sœur, dit-elle en embrassant Harmance, que c'est aimable à vous d'avoir préféré à toute autre route le chemin de Nice et de la Corniche. Venez, mon cœur vous demandait. — Chère amie, reprit Harmance, je suis seule; mon mari a pris les devants depuis huit jours. Il aura traversé la chaîne du mont Cenis. Il a tenu à aller préparer notre habitation de Castellamare.

Dans la salle à manger, un délicieux souper attendait la charmante voyageuse. L'entretien continua à être cordial et presque joyeux. On quittait Paris sans prévision

terrain, qu'on est obligé de faire sauter par la mine.

» C'est au bastion du Mât que la brèche sera ouverte, et, le soir même, l'assaut sera donné.

» L'armée russe de Menschikoff est en observation; les généraux alliés la surveillent, et ils attendent l'occasion favorable de l'attaquer.

» Les corps qui doivent monter à l'assaut sont déjà désignés; parmi eux figurent les highlanders, la première infanterie des Anglais, les zouaves et les chasseurs de Vincennes. On ne doute pas du succès, si l'on peut aborder l'ennemi à la baïonnette. — Alfred Trauchand. »

» Marseille, vendredi 10 novembre, 1 heure. — « Le *Thabor*, qui apporte des lettres de Constantinople du 30 octobre et de la Crimée du 28, n'a pu partir que le 2 novembre, à cause du mauvais temps.

» La tranchée avait été portée à 250 mètres de la place et le tir de nuit avait pu reprendre, grâce au clair de lune. Une fusillade incessante était dirigée contre les embrasures des batteries russes. Les déserteurs évalués à 5,000 le nombre des morts dans Sébastopol. Bien que la nature crayeuse du terrain rendit les travaux difficiles, les alliés espéraient être maîtres de la place avant 40 jours.

» Le *Journal de Constantinople* porte à 4 ou 6,000 le nombre des Russes mis hors de combat devant Balaklava, et il estime à 1,500 hommes la perte des alliés. C'est le 26 que les trois dernières redoutes ont été reprises. Dans cette affaire, les chasseurs d'Afrique se sont remarquablement signalés.

» Les nouvelles d'Asie portent que les Russes augmentaient les fortifications de Bayazid où ils comptaient prendre leurs quartiers d'hiver. On disait aussi qu'ils marchaient sur Kars.

» Mustapha-Pacha avait, en attendant Ismaïl Pacha, procédé à la réorganisation de l'armée turque. Il avait distribué des habillements et des munitions. — L'ennemi était attendu. — Le brigandage paralysait le commerce en Asie. »

» Marseille, vendredi soir 10 novembre. — « Les nouvelles apportées par le *Thabor*, qui a quitté Constantinople le 2, assurent que 3,000 Russes ont été faits prisonniers dans une nouvelle bataille.

» Une lettre de Sébastopol du 28, publiée ce soir, dit que les généraux en chef, après avoir laissé des forces suffisantes dans la tranchée, avaient marché vers Balaklava à la recherche de 20,000 hommes formant le corps du général Liprandi qu'ils espéraient détruire.

» Les deux nouvelles ci-dessus paraissent coïncider. Deux batteries de 52 pièces dont moitié appartenait à l'armée et moitié à la marine se construisaient, à la date du 28 devant le bastion du Mât. Ces batteries établies à 500 mètres de la place et qui sont destinées à élargir les brèches déjà pratiquées devaient être achevées le 3 novembre.

» La tranchée nouvelle est à 250 mètres de la place; le boyau sera poussé jusqu'à 60 mètres.

» Les canonnières russes ayant été décimées par le feu des alliés, les canons de la place sont servis par des forçats.

» Le quartier du sud de Sébastopol était presque entièrement détruit.

» Les militaires expérimentés étaient d'avis que la reddition de la ville pourrait avoir lieu vers le 10 novembre. »

» Vienne, 10 novembre, 2 heures. — « Une dépêche datée de Czernowitz le 9 novembre au soir, porte que Sébastopol avait été attaqué et en partie incendié.

» Lord Raglan avait refusé un armistice de douze heures pour enterrer les morts. Les alliés faisaient des progrès. »

» Une seconde dépêche de Vienne, en date du 10 no-

vembre au soir, dit que le Gouvernement n'a pas encore reçu de confirmation de la nouvelle ci-dessus. — Havas.

Jassy, le 8 novembre. — Le mouvement des troupes ottomanes, vers la Moldavie et le Pruth, continue avec une grande activité. Cette marche a produit une vive sensation dans les Principautés. On ne doute pas que l'armée turque ne soit en mesure de reprendre avec vigueur ses opérations offensives. Le généralissime ottoman est lui-même attendu sur le Pruth. — Havas.

#### REVUE DES JOURNAUX.

Le *Pays* adjure, sous la signature Cohen, les nouvelles Cortès espagnoles de profiter des exemples de l'histoire pour faire une constitution qui soit purement espagnole. « Qu'elles ferment, dit M. Cohen, impitoyablement l'oreille à ces théories abstraites, à ces utopies extravagantes qui viendront sans doute assiéger leurs délibérations, et faire perdre en vaines discussions un temps qui serait plus utilement employé aux grands intérêts de l'ordre et de la paix publiques. — Qu'elles se rappellent le spectacle de la France en 1848! On les a vus à l'œuvre, ces sauveurs prétendus de la société, ces novateurs qui nous auraient ramenés à la barbarie et à l'état sauvage! Qu'ont-ils produit? Quelle idée nouvelle et praticable ont-ils formulée? Quel système ont-ils proposé qui ne soit tombé sous l'anathème et le mépris de la raison publique? Ces souvenirs éclaireront sans doute et guideront les Cortès à la souveraineté desquelles le gouvernement d'Espartero a abandonné le soin d'établir une nouvelle constitution. »

M. Lamarche, dans le *Siècle*, en citant le *Journal allemand de Francfort* qui après avoir énuméré les forces de la Russie en Crimée, les porte à 60 mille hommes, publie les réflexions suivantes :

« C'est un calcul mauvais en soi-même, en outre qu'il n'est pas loyal, que de rabaisser les mérites et les ressources de son ennemi. La Russie est une grande, très-grande puissance militaire, et la vaincre quand elle est sur la défensive est une difficile et glorieuse entreprise. Mais pour rester dans la vérité, il faut se garder de prendre à la lettre ce que la Russie dit et fait dire de ses ressources et de ses forces. — Personne, en effet, n'ignore aujourd'hui que la complicité morale de certaines opinions, et la crédulité avec laquelle la plupart des journaux ont accueilli les renseignements les plus enflés sur la puissance russe ont été des causes déterminantes de la déplorable influence exercée par les czars en Europe depuis 1814. L'empire exercé par ces erreurs est tel qu'aujourd'hui encore, bien que la réalité se soit souvent laissée voir à travers le mirage et le comérage, on entend répéter sérieusement qu'il est impossible que l'empereur Nicolas n'ait pas plusieurs centaines de mille hommes en Crimée. »

M. Armand Lefrançois, dans le même journal, publie sous ce titre: *Le passage du Sund et les Etats maritimes de l'Allemagne*, un article dans lequel, après avoir énuméré les profits que tire le Danemark de la perception des droits établis sur le passage du Sund, il s'attache à démontrer que la libre navigation de ce détroit est une question qui doit

en ce moment appeler l'attention des gouvernements européens.

M. Am. Pellier, dans l'*Assemblée nationale*, s'exprime ainsi, à l'occasion du discours de la reine d'Espagne :

« Les enseignements les plus douloureux, pour les hommes monarchiques, ressortent de ce document: et jamais il n'a été plus clair que la royauté, dans les conditions auxquelles la révolution l'a réduite, en Espagne, tend à devenir simplement nominale.

» Pour seul commentaire de ce discours, nous citons les lignes suivantes d'une lettre de Madrid, du 5 novembre: « Les démocrates assurent que le » duc de la Victoire est d'avis que le ministère » donne sa démission, et que les Cortès nomment » un gouvernement provisoire, indépendant de la » couronne. »

L'*Union*, de son côté, juge en ces termes le discours prononcé, à l'ouverture des Cortès, par la reine Isabelle :

« A la lecture de ce document, on ne peut se défendre d'une impression douloureuse. Le langage que les ministres ont mis dans la bouche d'Isabelle justifie les appréhensions manifestées, depuis quelque temps, par toute la presse modérée de l'Europe. Il y a dans ce discours plus de craintes que d'espérances, plus de défiance que de sécurité pour l'avenir de l'Espagne. On dirait une adjuration, un effacement affecté de l'autorité souveraine devant l'autorité de la révolution, et cet effacement ne se rachette pas, même en laissant entrevoir des jours plus assurés. C'est un *med culpa* jeté en pure perte. La Couronne se fait pénitente; elle a reconnu son erreur, reconnu toute la vérité, le 26 juillet, et, dans ce moment solennel, « elle se confie sans réserve au patriotisme de la nation. » — Havas.

#### EXTERIEUR.

ESPAGNE. — On lit dans une correspondance de Madrid, en date du 8 novembre, adressée à l'*Agence Havas* :

« Aujourd'hui, a eu lieu une deuxième réunion des députés progressistes et démocrates, dans les salons de M. Mathen (ami intime du général Espartero), afin de traiter du règlement provisoire de l'Assemblée constituante. La commission spéciale, nommée la veille, a proposé le règlement de 1838. Ce règlement a été adopté avec quelques légères modifications empruntées à celui de 1847. On a parlé du serment que doivent prêter les députés à la Reine et à la Constitution. La discussion a été vive, mais elle n'a abouti à aucun vote. Si l'on considère que cette question du serment est un des grands chevaux de bataille des ultra-libéraux, on constate que cette absence de vote spécial sur la matière est un mauvais symptôme pour eux. On dirait qu'ils n'ont pas osé s'engager à soutenir une cause qui a peu de chances de succès.

» Ce soir, on faisait circuler avec profusion la feuille volante intitulée: *El Eco de las Barricadas*. Elle dénigre la Reine et va jusqu'à prétendre qu'elle doit se présenter devant les Cortès comme une coupable devant ses juges. Des gardes nationaux et des agents publics ont empêché la circulation de ce pamphlet. »

de retour; Paris, ce pays d'orageux souvenirs pour Harmançe. La pauvre âme rêveuse espérait beaucoup du beau ciel de Naples et de la poésie de cette terre d'Italie, terre de refuge pour toute nature blessée. Dans la soirée, les deux amies, les deux sœurs par alliance se trouvèrent seules dans le salon, près d'un excellent feu pétillant et rose, un feu de pommes de pins et de bois de Caroubier; Harmançe, étendue avec nonchalance dans un grand fauteuil de velours, était silencieuse, attendant les questions, les redoutant et les désirant à la fois. Mais Madame de Bellegarde avait-elle des raisons secrètes pour que toutes ces questions ne portassent que sur des généralités? Nous sommes très-disposés à le croire. Elle retenait donc toujours la conversation dans cette région de banalités amicales où il est si commode de rester quand on est préoccupé et où il est si facile de parler sans rien dire. Le moment de la retraite arriva.

— Allons, ma chère amie, dit la comtesse, après le thé, l'heure de prendre du repos est arrivée... — Du repos? reprit Harmançe avec un grand soupir dont elle chercha à étouffer le dernier souffle. — Oui, ma chère âme, du repos. Vous devez être brisée. — Brisée! Oui, Pénélope, brisée de toutes les manières.

Et elle se leva. La comtesse n'eut pas l'air de comprendre le sens de ces derniers mots, mais prenant un bougeoir de vermeil elle précéda sa sœur dans l'appartement qui lui était destiné. Les adieux du soir furent tendres et charmants.

Il est une heure solennelle pour toute femme qui porte un chagrin au fond du cœur, c'est l'heure de la retraite, c'est l'heure du coucher. Que de pensées viennent alors assaillir la pauvre âme malade! quelles étranges incertitudes, quel retour triste vers le passé, quelles prévisions désolées dans l'avenir! quelle préoccupation fiévreuse!

Harmançe, après avoir vu sa fille s'endormir dans une chambre voisine, resta quelque temps seule dans sa propre chambre sans oser se décider à prendre du repos. Elle renvoya sa femme de chambre en la prévenant qu'elle sonnerait bientôt si elle avait besoin d'elle. Et bientôt cependant devenait bien tard. A travers les grandes vitres de la croisée, Harmançe contemplait la magnifique nappe d'eau du golfe que le clair de lune argentait. Cette mer était pure, calme, douce à regarder; cet astre était tendre, pâle et rêveur. L'esprit d'Harmançe se perdit sans doute dans un monde de souvenirs; mais tout-à-coup sentant ses joues mouillées de larmes, elle s'effraya de sa propre pensée et retournant au berceau de sa fille, comme si elle appelait l'innocence à son secours, elle contempla cette belle enfant endormie; puis elle la baisa sur le front et se hâta d'appeler la femme de chambre.

La nuit passait silencieuse et souriante dans le beau ciel de Provence.

Esprit plus fort et plus ardent, madame de Bellegarde avait moins à craindre pour elle-même dans une lutte avec le chagrin, si le chagrin survenait. Or, il faut l'a-

vouer: un chagrin de cœur existait aussi, depuis près d'un an, chez la noble comtesse. Mais avec cette énergie de caractère si admirable et si rare, madame de Bellegarde avait tenu bon et ne s'était pas permis pour ainsi dire à elle-même l'aveu de sa peine. Elle la niait à ses propres yeux; et à force de la nier, elle croyait l'éteindre. Pauvre femme, bien que grande et valeureuse.

(La suite au prochain numéro.)

#### Marché de Saumur du 11 Novembre.

|                          |       |                              |       |
|--------------------------|-------|------------------------------|-------|
| Froment (l'hectol.)      | 22 30 | Graine de luzerne            | 38 —  |
| — 2 <sup>e</sup> qualité | 21 80 | — de colza                   | — —   |
| Seigle                   | 14 80 | — de lin                     | 52 —  |
| Orge                     | 11 60 | Amandes en coques            | — —   |
| Avoine (entrée)          | 10 —  | (l'hectolitre)               | — —   |
| Fèves                    | 14 80 | — cassées (30 k)             | 70 —  |
| Pois blancs              | 56 —  | Vin rouge des Cot.,          | — —   |
| — rouges                 | 54 —  | compris le fût,              | — —   |
| — verts                  | — —   | 1 <sup>er</sup> choix 1853   | 150 — |
| Cire jaune (80 kil)      | 163 — | — 2 <sup>e</sup> —           | 120 — |
| Huile de noix ordin.     | 80 —  | — 3 <sup>e</sup> —           | 100 — |
| — de chenevis            | 60 —  | — de Chinon                  | 150 — |
| — de lin                 | 65 —  | — de Bourgueil               | 140 — |
| Paille hors barrière     | 20 —  | Vin blanc des Cot.,          | — —   |
| Foin 1854 id             | 53 —  | 1 <sup>re</sup> qualité 1853 | 120 — |
| Luzeerne                 | 60 —  | — 2 <sup>e</sup> —           | 100 — |
| Graine de trèfle         | 53 —  | — 3 <sup>e</sup> —           | 90 —  |

P. GODET, propriétaire-gérant.

La Gazette de Madrid, du 8 novembre, publie l'ordonnance suivante :

« Pour la plausible raison de la réunion et de l'ouverture des Cortès, mon conseil des ministres entendu, j'ordonne ce qui suit :

» Art. 1<sup>er</sup>. Je relègue dans l'oubli et je concède amnistie complète pour les événements arrivés le 28 août dernier et toutes leurs conséquences.

» Art. 2. En vertu de ce qui précède, seront immédiatement mis en liberté, sans frais et librement, tous ceux qui se trouvent en prison, et toutes poursuites cesseront entièrement, non-seulement à leur égard, mais encore à l'égard de tous autres individus compromis, un sursis devant avoir lieu dans toutes les causes intentées par suite de ces événements.

» Art. 3. Pour l'exécution de la présente ordonnance, tous ministres qu'il appartiendra donneront les ordres nécessaires.

» Donné au palais, le 7 novembre 1854.

» LA REINE.

» Le président du conseil des ministres,

» BALDOMERO-ESPARTERO. »

## REVUE DE L'OUEST.

Nous avons annoncé la mort à jamais déplorable de M. de La Bourdonnaye, tué le 17 octobre, devant Sébastopol. Nous nous empressons de reproduire la lettre suivante, adressée au journal la Vérité :

« Château de Mesangeau (Maine-et-Loire), 7 novembre 1854.

» Il est de courtes existences, qui ne peuvent disparaître de ce monde sans y cueillir un souvenir honorable; et il est bon de rappeler à la génération qui passe que la gloire consiste encore plus dans le devoir fortement et noblement rempli que dans le nombre des services et l'éclat des actions.

» Henri-François Régis de La Bourdonnaye, aspirant de 2<sup>e</sup> classe à bord du *Montebello*, a été enlevé par un boulet, devant Sébastopol, le 17 octobre 1854, à l'âge de 19 ans.

» Ses succès au collège Stanislas et au *Borda*, son esprit solide, son caractère heureux et énergique, son cœur haut placé, lui avaient mérité l'estime de tous ses maîtres, et le digne commandant Jurien l'avait adopté dans sa famille navale.

» Henri de La Bourdonnaye est mort en chrétien; il a voulu, la veille du combat, remplir tous ses devoirs religieux. Il est mort au poste de l'honneur; c'est une assez belle place, à 19 ans. Sa mort est le premier, le seul chagrin qu'il ait jamais causé à sa mère, dont il était l'orgueil et la joie. Cette petite vie, sans peur et sans reproche, je l'ai suivie et dirigée depuis le berceau, je ne l'ai pas perdue de vue un seul jour.

» Appelé par mon ministère à la sainte et redoutable mission d'aller amortir pour le cœur d'une mère vaine le coup de cette épouvantable nouvelle, je n'ai eu qu'à m'incliner devant la majesté d'une douleur chrétienne, d'une douleur qui croît en bonté pour les autres à force d'affliction, et dont le type n'est que sur le Calvaire. J'ai vu cette mère, fondant en larmes, chercher dans la feuille officielle qui annonçait la mort de son fils, chercher avec une douce sollicitude le bonheur des mères, ses amis, dont les enfants n'ont été que légèrement blessés ou viennent d'être admis à l'École de Saint-Cyr.

» Puissent ces quelques lignes, dont cette mère ignore l'envoi, lui revenir bientôt comme un très-faible adoucissement! Puissent-elles porter au loin quelque consolation à sa famille et à cette société nombreuse qui environne une mère admirable de sa vénération et de son religieux attachement.

» LE COURTIER,

Chanoine-archiprêtre de N.-D. de Paris, prédicateur ordinaire de l'Empereur. »

## DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Moniteur* :

Le Maréchal ministre de la guerre a reçu du général en chef de l'armée d'Orient, la dépêche suivante :

« Devant Sébastopol, le 6 novembre 1854.

» L'armée russe, grossie par des renforts venant du Danube, par les réserves réunies dans les provinces méridionales, et animée par la présence des grands ducs Michel et Nicolas, a attaqué hier la droite de la position anglaise devant la place.

» L'armée anglaise a soutenu le combat avec la plus remarquable solidité. Je l'ai fait appuyer par une partie de la division Bosquet, qui a combattu avec une admirable vigueur, et par les troupes les plus à portée. L'ennemi, beaucoup plus nombreux que nous, a battu en retraite avec des pertes énormes, évaluées à 8,000 ou 9,000 hommes.

» Cette lutte opiniâtre a duré toute la journée. A ma gauche, le général Forey a eu à repousser en même temps une sortie de la garnison. Les troupes, énergiquement

conduites par lui, ont repoussé dans la place l'ennemi, qui a perdu là un millier d'hommes.

» Cette brillante journée, qui n'a pas été achetée sans perte pour les alliés, fait le plus grand honneur à nos armes.

» Le siège continue régulièrement. »

## CHRONIQUE LOCALE.

Parmi les contrées qui ont fourni leur contingent de braves à l'armée d'Orient, la nôtre n'est pas restée en arrière; elle peut à juste titre être fière de celui qu'elle a fourni.

Déjà nous avons cité plusieurs noms, aujourd'hui nous en avons de nouveaux à faire connaître. Un jeune Bertrand, dont la famille originaire de Souzay habite maintenant Fontevault, s'est particulièrement distingué à la bataille d'Alma. Sergent au 2<sup>e</sup> régiment des zouaves, il est arrivé un des premiers sur les hauteurs, a été blessé, et a mérité d'être porté sur la liste des prochaines promotions d'officiers.

Un autre sergent dont nous reproduisons ci-après une lettre qui n'a point été faite pour la publicité, et à laquelle nous laissons son caractère d'intimité, le sieur Hardy, de Saumur, s'est aussi distingué dans le glorieux combat de l'Alma: il appartient à ce corps désormais immortel des zouaves. Nous le laissons parler.

P. GODET.

« Au camp, sous Sébastopol, le 26 octobre 1854.

« Mes chers parents,

« Depuis ma dernière lettre, je n'ai pas eu l'occasion de vous écrire: des travaux pénibles auxquels nous sommes employés, depuis quinze jours, ne nous laissent pas un seul instant de repos; le siège se continue avec ardeur; tout le monde travaille avec zèle, aussi les Russes sont-ils dans une consternation impossible à décrire. Depuis trois nuits, nous avons des engagements sérieux avec eux; cette nuit entr'autres, en voulant nous faire quitter la position que nous occupons à environ 600 mètres de la ville (c'est dans cet endroit que nous allons construire de nouvelles batteries), vers onze heures du soir, ils sont sortis en masse avec toute leur artillerie de campagne. Prévenus à temps, par la fusillade, nos canonniers se sont placés sur nos flancs et les ont mitraillés pendant près de trois quarts d'heure. Notre feu a été tellement meurtrier, qu'ils ont dû quitter la place et rentrer en ville au pas de course; s'il eût fait jour, nous serions assurément entrés avec eux.

» Dans la journée d'hier, leur armée d'observation, qui occupe notre ancien camp à environ deux lieues de la ville, s'est hasardée dans la plaine; alors notre rôle a changé, d'assiégeants que nous sommes, nous nous sommes vus assiégés; mais, comme toujours, nous les avons refoulés jusque dans les montagnes; leurs pertes sont évaluées à environ trois mille hommes tués, blessés ou prisonniers. Nous rentrons à l'instant pour manger, voilà vingt-quatre heures que nous n'avons rien pu.

» Depuis huit jours le canon n'a pas cessé de gronder de part et d'autre; leurs forts sont en partie démolis; ce qui nous fait le plus de mal ce sont leurs batteries couvertes que nous ne pouvons entamer, mais qui ne peuvent résister longtemps. Nous avons eu à déplorer deux graves accidents: le jour de l'ouverture du feu nous avons eu le malheur de voir sauter deux poudrières, la première n'a blessé que peu de monde, tandis que l'autre nous a mis 50 hommes hors de combat. Nous passons toutes nos nuits blanches; nous entrons dans les tranchées à 6 heures du soir et nous en sortons à 5 heures du matin; le soir nous y montons la garde et cela pendant 24 heures, de sorte que sur 48 heures nous en avons environ 12 à nous; maintenant, le service intérieur du camp nous occupe au moins la moitié de la journée, de sorte que nous dormons 6 heures sur 48.

» Depuis le commencement du siège, la ville n'a plus d'eau, les habitants et la troupe sont obligés de sortir la nuit pour s'en procurer et encore bien souvent ils n'y parviennent pas. Nous avons des compagnies franches, composées de zouaves et de chasseurs à pied pris parmi les meilleurs tireurs; leur service consiste à rester pendant toute la journée dans les tranchées, à l'abri du canon et à démonter les artilleurs russes quand ils se présentent dans les embrasures, aussi bien souvent sont-ils obligés d'abandonner les batteries. Jusqu'à ce jour nous n'avons pas encore éprouvé de grandes pertes, nous avons beaucoup d'hommes blessés par des éclats de pierres produits par l'explosion des bombes et des obus quand ils tombent dans les tranchées: c'est ce qu'il y a à redouter. Il y a deux jours, le feu s'était déclaré en ville, nous espérions le voir augmenter, mais la nuit venue nos batteries n'ont plus tiré et il a été permis aux assiégés de l'éteindre. Le bruit courait il y a peu de jours que le gouverneur de la

ville avait été tué, mais je n'ose vous le donner comme positif.

» Les deux régiments de chasseurs d'Afrique sont arrivés. Pierre est en bonne santé; j'ai eu le plaisir de le voir plusieurs fois, parce que nous sommes voisins. Pendant plusieurs jours, j'ai été indisposé, par suite des privations que nous avons eu à supporter; les ravitaillements arrivent maintenant et nous pouvons nous procurer à peu près le nécessaire, et encore à prix d'or: ainsi le vin de Varna se vend 2 fr. 50 la bouteille, le vin de France se vendrait au moins 3 fr.

» Veuillez, etc.

» Votre fils respectueux, E. HARDY,

» Sergent, au 1<sup>er</sup> zouaves »

M<sup>me</sup> Isabelle, la grande dresseuse de chevaux, est en ce moment à l'École de cavalerie et donne des leçons. Nous espérons être en mesure de dire plus tard quel aura été le succès de ce système de dressage.

P. GODET.

## AVIS.

QUAI DES ROSIERS. — CESSION DE TERRAIN.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, conformément aux dispositions de l'art. 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que l'Administration vient d'acquiescer des sieur et dame Passedoit, Pierre-Louis, et Adélaïde Jolly, son épouse, propriétaires, demeurant ensemble à Saumur, rue Royale, les terrains désignés ci-après, nécessaires à la construction du quai des Rosiers, rive droite de la Loire.

Une parcelle de jardin et passage, située aux Rosiers, au lieu dit le Point-du-Jour, n° 6 du plan, contenant 195 mètres 43 centimètres carrés, estimée 1,172 58 c.

Indemnité pour dépréciation des terrains et bâtiments restant au sieur Passedoit. . . . . 294

Ensemble. . . . . 1,466 58

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur la somme ci-dessus mentionnée, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leur droit à l'indemnité. — Loi du 3 mai 1841, art. 21.

En Sous-Préfecture, à Saumur, le 13 novembre 1854.

Le Sous-Préfet, V<sup>o</sup> O'NEILL DE TYRONE.

## AVIS.

ROUTE IMPÉRIALE, N° 160. — TRAVERSE DE DOUÉ.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que l'Administration vient d'acquiescer des sieur et dame Aubineau, Auguste, et Renée-Henriette Parent, sa femme, propriétaires, demeurant ensemble à Doué, le terrain ci-après désigné, nécessaire à l'élargissement de la route impériale, n° 160, dans la traverse de cette ville:

Une parcelle de terrain, dépendant de leur maison, située à Doué, rue de Cholet, n° 48, contenant 46 mètres carrés, à raison de 4 f. l'nn. . . . . 184 fr.

Indemnité pour reconstruction et dommages. . . . . 616

Ensemble. . . . . 800 fr.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur la somme ci-dessus mentionnée, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. — Loi du 3 mai 1841, article 21.

En Sous-Préfecture, à Saumur, le 13 novembre 1854.

Le Sous-Préfet, V<sup>o</sup> O'NEILL DE TYRONE.

Nous venons de voir entre les mains du représentant de la maison HAFENER frères, de Paris, un modèle réduit mais complet d'un nouveau système de coffre-fort, offrant toutes les garanties infailibles de préservation contre l'INCENDIE et le VOL. Sa perfection et son ingénieuse construction sont une preuve de l'immense supériorité de cette maison, brevetée et médaillée. Nous croyons rendre un véritable service au public, en l'engageant à examiner avec attention ce modèle-échantillon.

(Voir aux annonces.) (000)

BOURSE DU 11 NOVEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 100 cent. — Fermé à 93 25.

3 p. 0/0 baisse 85 cent. — Fermé à 71 85.

BOURSE DU 15 NOVEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 75 cent. — Fermé à 96.

3 p. 0/0 hausse 55 cent. — Fermé à 72 40.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 22.

### SÉPARATION DE BIENS.

D'un exploit du ministère de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du trois novembre mil huit cent cinquante-quatre, visé pour timbre et enregistré aux droits réservés,

Il appert :

Que la dame Jeanne Moricet, épouse de François Martineau, ancien charbon, avec lequel elle demeure à la Mimerole, commune des Tuffeaux, « agissant avec le bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant délibération du bureau de l'assistance judiciaire, en date du trente-et-un mai mil huit cent cinquante-quatre, »

A formé contre son mari une demande en séparation de biens ;

Et que, sur cette demande, elle a constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué près le Tribunal civil de Saumur.

Pour extrait, dressé par l'avoué soussigné,

A Saumur, le six novembre mil huit cent cinquante-quatre.

(623) CHEDEAU.

### A AFFERMER

Pour entrer immédiatement en jouissance

#### LE MOULIN DE BRON,

(5 paires de meules, système anglais). Avec tous ses accessoires en bluterie, joli logement de maîtres et de domestiques,

Situé commune du Coudray Maucouard, à 12 kilomètres de Saumur.

S'adresser à M. Adolphe OLLIVIER père, à Doué. (624)

### A VENDRE

DE GRÉ À GRÉ,

En l'Etude de M<sup>e</sup> GUÉRIN, notaire à Saint-Clément,

UNE MAISON, nommée l'auberge du Bauf-Couronné, située près l'église de Saint-Clément, composée, au rez-de-chaussée, de deux chambres et un petit cabinet ; au-dessus, de deux autres chambres ; en contre-bas de la levée, d'une cave et autres servitudes.

Pour renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> GUÉRIN, et à M. CHOYER, expert aux Rosiers. (625)

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Le dimanche 19 novembre 1854, à midi,

Aux enchères publiques, en la maison de feu M<sup>me</sup> VIGER, au hameau de Saumoussay, commune de Chacé, par le ministère de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur,

Deux pressoirs garnis de tous leurs ustensiles, placés dans la maison de M. Viger, à Saumoussay.

Plusieurs lots de tonnes, portoirs, cuivres, et fûtaillies vides.

44 pieds d'arbres propres au charbonnage.

Une maison avec écurie, remise caves et jardin.

Et une portion de terrain longeant la rivière du Thouet.

Le tout faisant partie de la propriété de Saumoussay, appartenant à M. Viger.

S'adresser audit M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (603)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 79.

### 4,000 Francs

A placer à rente viagère, à 8 %, sur une seule tête, âgée de 53 ans. S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire.

### A VENDRE

Par adjudication,

En totalité ou en deux lots,

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, le lundi 4 décembre 1854, à l'heure de midi,

Un TERRAIN, sur lequel il existe déjà quelques constructions, appartenant à M<sup>me</sup> veuve Baras et à ses enfants, situé à Saumur, rue de Bordeaux ou du Pont-Fouchard, contenant environ 16 ares 50 centiares et joignant d'un côté la maison de M<sup>me</sup> veuve Brault, d'autre côté celle de feu M. Giraud, au levant le jardin de M<sup>me</sup> Toché. (626)

### AVIS IMPORTANT.

Le VOL ET L'INCENDIE, ces deux terribles fléaux de la propriété, sont désormais complètement neutralisés dans leurs sinistres résultats, par l'usage des coffres-forts de HAFNER frères, de Paris, brevetés s. g. d. g., et médaillés.

L'heureuse conception du séparateur anti-conducteur du calorique conserve les valeurs en papier, en cas d'incendie, et l'impossibilité de crocheter ou de deviner les secrets des combinaisons, quand même le malfaiteur aurait les clés, rend le vol également impossible.

Le représentant de la maison Hafner s'arrêtera deux ou trois jours à Saumur ; il est descendu à l'hôtel de Londres, où le public est invité à venir visiter l'échantillon.

Il tient également la serrurerie fine de sûreté intérieure des maisons. (627)

### GRAND HOTEL DE LONDRES

Et des Messageries Impériales,

TENU PAR SERGÉ, RUE D'ORLÉANS, 34, A SAUMUR.

Cet hôtel vient de subir de grands changements, et a été meublé entièrement à neuf. — Table d'hôte à 10 heures du matin et à 5 heures du soir. — Salon particulier, grande salle pour banquets ou noces, avec un grand jardin, le tout indépendant de l'hôtel ; on loue ces dépendances à volonté.

Dépôt de truffes du Périgord et autres, fraîches et conservées ; — pâtés de Strasbourg et Nérac. — Petits pois, haricots verts, fruits, poulardes, gibier de toute espèce, poissons de mer et d'eau douce ; fromage de Brie, de Roquefort et Chester, en un mot tout le confortable qui convient pour un bon dîner.

La nombreuse clientèle de l'hôtel met M. Sergé à même d'avoir une très-grande variété dans ses provisions sans cesse renouvelées. Il continue toujours comme par le passé à faire les dîners pour la ville et pour la compagnie ; il fournit tout ou partie, selon qu'on le désire. (618)

CH. ALBERT. Guérison prompte et radicale des Maladies secrètes. Traitement par correspondance, rue Montorgueil, 49, à Paris.

## GUIDE DES MALADES

**ALIMENTATION DES CONVALESCENTS ET DES MALADES DE L'ESTOMAC** et des intestins par l'usage du RACAHOUT DES ARABES de Delangrenier (se méfier des contrefaçons).

**AFFECTIONS NERVEUSES.** LE SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES, en harmonisant les fonctions de l'estomac et celles des intestins, rétablit la digestion, guérit la diarrhée, la dysenterie, les maladies nerveuses, gastrites. — Prix du flacon : 3 fr. — Dépôt dans chaque ville et chez J.-P. LAROZE, ph., r. Neuve-des-Petits-Champs, 26, à Paris.

**CHOCOLAT-DESBRIÈRE** PUR À LA MAGNÉSIE. Une tablette forme un purgatif à petite dose ; il détruit la Constipation.

**FRANÇAIS HYGIENIQUE CURACAO QUE.** Cette liqueur de table, prise après le repas ou le matin, stimule l'estomac, fortifie les organes, prévient le dérangement intestinal. — Prix du cruchon : 6 fr. — Dépôt chez J.-P. LAROZE, r. Neuve-des-Petits-Champs, 26, à Paris.

**DENTS M. PAUL SIMON,** boulevard des Italiens, 6, à Paris, est le seul des dentistes de France dont les dents artificielles aient été jugées dignes de figurer à l'Exposition universelle de Londres ; aussi l'on peut manger parfaitement et sans souffrance avec ses nouveaux dentiers ; leur beauté et leur solidité sont incontestables.

**DENTIFRICES LAROZE.** L'ÉLIXIR QUINA PYRETHRE et GAYAC prévient et calme les névralgies dentaires, guérit les maux de dents, conserve leur blancheur et leur santé. La Poudre DENTIFRICE, à base de magnésie et de quinquina, blanchit les dents sans les altérer, fortifie les gencives. — Dépôt dans chaque ville. Prix du flacon d'élixir ou de poudre indistinctement : 1 fr. 25 c.

**Eaux de Toilette** Les médecins ont constaté l'efficacité des eaux LUSTRALES et leucodermine de J.-P. LAROZE, ph., rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, à Paris. La première conserve les cheveux, calme les démangeaisons de la tête. La seconde entretient la fraîcheur de la peau dont elle dissipe les boutons, coupures, dartres, feu du rasoir. — Pr. du fl. : 3 fr.

**ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE** de O. P. VIDARD, à Divonne (Ain), près Genève. Écrire dir. au directeur.

### GRÉAUD, M<sup>d</sup> Bonnetier,

Rue St-Jean, 22, à Saumur,

Fait savoir aux Dames qu'il tient un dépôt de CORSETS SANS COUTURE, première qualité, depuis 5 francs jusqu'à 15 francs pièce.

Il fait savoir aussi qu'il fait fabriquer les CHEMISES D'HOMMES à des prix très-modérés. (586)

### AUX DEUX CITRONS.

Comestibles du Midi. — Epicerie fine.

PELISSIER, place de la Bilange, à Saumur. (599)

Etude de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> Dutorme, le dimanche 26 novembre 1854, à midi,

DIVERS IMMEUBLES, situés communes de Saumur et Distré, dépendant de la communauté qui a existé entre M. et M<sup>me</sup> Morin-Guillemé ;

Et autres biens, situés mêmes communes et commune d'Allonnes, appartenant en propre à M<sup>me</sup> Morin.

S'adresser, pour prendre tous renseignements, audit M<sup>e</sup> DUTERME.

(Voir, pour plus amples détails, la feuille du 4 novembre.) (614)

On demande un CLERC.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 79.

### A VENDRE OU A LOUER

Une MAISON, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, occupée en partie par les bureaux de M<sup>me</sup> veuve de Fos.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> DION, notaire. (606)

### A LOUER

MAISON, avec COUR et JARDIN, 64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LINACIER, rue Bodin. (595)

### A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UN

GRAND MAGASIN, avec GRENIER au-dessus,

Occupé par M. Rocher, commissionnaire de roulage.

S'adresser à M<sup>me</sup> ROBINEAU, demeurant à Saint-Lambert. (600)

### POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez Engène Pissot, coiffeur-parfumeur, rue S-Jean, n° 2. — PRIX DU POT : 5 FR. (400)

### AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph<sup>n</sup> à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre Assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt : à Saumur, pharmacie de M. Brière, place de la Bilange ; à Angers, ph<sup>n</sup> Ménière. (475)

INJECTION SAMPSO, 4 en 3 jours maladies secrètes. Bon préservatif. Dépôt à Saumur, chez M. GUICHARD, ph. et à Paris, rue Rambuteau, 40. Expédie.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.